

Madame, Monsieur,

Vous êtes actuellement en contact téléphonique avec notre service technique.

Au cours de l'entretien / assistance téléphonique, quatre cas peuvent se présenter :

- 1/ le problème **peut être résolu à distance** avec notre technicien
- 2/ notre conseiller vous annonce qu'il est nécessaire de procéder au **remplacement de votre hardware**. Une offre vous sera proposée.
- 3/ le problème ne peut être résolu par téléphone, **une visite sur site est nécessaire**. Une offre de déplacement vous sera adressée.
- 4/ Remote commissioning

Dans le **cas N° 1**, votre système n'étant plus couvert par la garantie, notre prestation téléphonique est soumise à facturation. Le taux horaire est de **90 eur HT** (toute demi-heure entamée se verra facturée).

Une intervention SAV à distance est garantie un mois. Si dans ce délai, une nouvelle intervention s'avère nécessaire pour la même panne / le même dysfonctionnement, elle ne vous sera pas facturée.

DOCUMENT VALANT BON POUR ACCORD :

J'ai été informé(e) par le service après-vente que le dépannage à distance dont je bénéficie sera facturé à ma société selon les conditions décrites ci-dessus et je m'engage à accepter et à régler la facture correspondante à BSI Eltromat France.

Nom de la société : COLLY MARTIN

Nom du contact téléphonique : Serge Decit

N° de commande (facultatif) :

Conditions de paiement : A 30 jours ☐

A 45 jours fin de mois ☒

Le : 6/01/2025

Signature : Jean-Marie MARTIN
Président

A retourner ce jour à Elena Kopats : elena.kopats@bst.group

TARIF VALABLE JUSQU'AU 31/12/2023

COLLY & MARTIN S.A.
S.A. au Capital de 1.000.000 euros
Z.I. Les Taillas - B.P. 31
43601 SAINTE-SIGOLENE
Tél. 04.71.75.05.75 - Fax 04.71.66.13.65
SIRET 986 390 175 08033



